



# PROJET

Projet d'entente entre le ministère des Régions et le ministère de  
l'Environnement pour le soutien à la mission des CRE

Favoriser le développement socio-économique des régions  
dans une optique de développement durable

Une proposition du

**Regroupement national des conseils régionaux  
de l'environnement du Québec (RNCREQ)**

24 janvier 2003

### Mise en contexte

En mai 2002, le gouvernement du Québec lançait un vaste exercice de réflexion visant à faire le point sur les principaux défis à relever dans les régions et sur les priorités d'action à adopter pour y faire face. Après une tournée de rencontres des leaders régionaux, puis suite à un processus d'élaboration de propositions régionales, cette démarche a culminé avec la tenue du Rendez-vous national des régions à Québec à l'automne 2002. C'est à ce moment que tous ces leaders se sont entendus sur un plan d'action visant à assurer le développement économique et social des régions en regard des défis qui leur sont propres.

### Un plan d'action vert

En matière d'environnement, le Rendez-vous national des régions peut être qualifié de démarche historique pour le Québec. En effet, les préoccupations concernant la protection de l'environnement et la promotion du développement durable ont fait partie intégrante des débats dans le processus de priorisation des enjeux de développement. En outre, de nombreux intervenants du secteur de l'environnement ont assuré une présence active lors de l'événement, plusieurs d'entre eux ayant même été délégués par leur région à titre de porteurs de dossiers. Du jamais vu si l'on se rappelle que six ans plus tôt, lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne 1996, les intervenants du secteur de l'environnement n'étaient encore invités qu'à titre d'observateurs.

En fait, pas moins de 12 des 14 régions représentées ont élaboré des propositions concernant l'environnement. Résultat, l'un des engagements gouvernementaux majeurs contenus dans le plan d'action issu du Rendez-vous est de favoriser le développement socio-économique des régions dans une optique de développement durable. Le plan d'action, intitulé Horizon 2005 - Un Québec fort de ses régions, précise que *«la prise en considération des perspectives*

### Contexte et enjeux du développement régional au Québec

(Extrait de *Horizon 2005 – Un Québec fort de ses régions*- page 14)

*«Un environnement à protéger dans une perspective de développement durable*

La façon d'occuper le territoire et d'exploiter les ressources a contribué à fragiliser l'environnement. Les milieux urbains sont confrontés à des problèmes de qualité de l'air, de production de quantités de plus en plus considérables de déchets, de pollution de l'eau. En milieu rural, l'intensification de la production agricole se traduit, là aussi, par des pressions croissantes sur l'environnement.

Ailleurs sur le territoire, d'autres signes révèlent le danger de certaines méthodes d'exploitation des ressources. Ainsi, l'exploitation intensive de la forêt a conduit à l'appauvrissement des écosystèmes, à la destruction du paysage et à des ruptures de stock dans certaines régions. Dans les régions maritimes, les stocks de poissons se sont effondrés.

Ailleurs, ce sont les activités minières qui sont à la source de problèmes environnementaux importants : dégradation des paysages, contamination des sols et de l'eau, etc. **La prise en considération des perspectives de développement durable s'impose pour assurer une meilleure mise en valeur économique des territoires et la préservation de nos ressources naturelles.**»[nous soulignons]

\*\*\*

de développement durable s'impose pour assurer une meilleure mise en valeur économique des territoires et la préservation de nos ressources naturelles», et que «des efforts de sensibilisation et d'éducation restent à faire afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du développement local et régional autour d'objectifs de développement durable clairs».

### Des engagements fermes

Afin d'assurer l'intégration de la dimension environnementale comme outil de développement, le gouvernement du Québec, par le ministère de l'Environnement, propose 3 moyens d'action. En mars prochain, il devra faire état de la façon dont ceux-ci seront mis de l'avant :

1. Adopter une *Politique nationale de l'eau* qui mettra de l'avant une approche participative de gestion de l'eau par bassin versant ayant pour objectifs la protection, la restauration et la mise en valeur des rivières ; sa mise en œuvre impliquera l'ensemble des acteurs locaux et régionaux.
2. Renforcer les partenariats entre les différents intervenants locaux, régionaux et gouvernementaux pour la mise en œuvre de projets environnementaux.
3. S'entendre avec les intervenants régionaux sur l'élaboration et le suivi d'indicateurs de développement durable.

Pour ce qui est du premier moyen d'action, rappelons que la Politique nationale de l'eau a été dévoilée le 26 novembre dernier et sa mise en œuvre est déjà fort bien amorcée.

En ce qui concerne toutefois les engagements 2 et 3, il reste à identifier de quelle façon ils seront mis en œuvre et à qui sera confiée la tâche d'en assurer la réalisation.

### Les Conseils régionaux de l'environnement du Québec – Des acteurs reconnus par le gouvernement du Québec pour la promotion du développement durable des régions

Dans ce contexte, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) désire soumettre au ministère de l'Environnement une proposition d'entente avec le ministère des Régions du Québec pour la réalisation des engagements 2 et 3.

### Contexte et enjeux du développement régional au Québec (suite)

(Extrait de *Horizon 2005 – Un Québec fort de ses régions*- page 14)

«*La pérennité des ressources et l'amélioration de la qualité de vie*

L'abondance de ressources naturelles fait partie des forces du Québec. La pérennité de ces ressources, qu'elles soient forestières, minières, halieutiques, qu'elles concernent les terres agricoles ou les cours d'eau, constitue un enjeu majeur pour les régions. La mise en œuvre de pratiques environnementales selon l'approche de développement durable doit être considérée comme un avantage qu'on doit promouvoir et mettre en valeur.

Des efforts de sensibilisation et d'éducation restent à faire afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du développement local et régional autour d'objectifs de développement durable clairs, dans un esprit d'équité envers les générations futures. » [nous soulignons]

\*\*\*

En contrepartie d'un financement approprié, les 16 conseils régionaux de l'environnement, sous la coordination du RNCREQ, seraient en mesure de veiller à accroître les partenariats régionaux pour la mise en œuvre de projets environnementaux, de faire de la sensibilisation sur le développement durable et de mettre sur pied un processus d'élaboration et de suivi d'indicateurs.

Les modalités de cette proposition sont présentées dans la proposition d'entente ci-jointe.

## PROPOSITION D'ENTENTE DE SERVICE ENTRE

Le **MINISTRE DES RÉGIONS**

Le **MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT ET À L'EAU**

**ET**

Le **REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

- - -

*CONSIDÉRANT que le **MINISTRE DES RÉGIONS** a pour mission :*

*de susciter et de soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État ;*

*d'assurer la cohérence des actions gouvernementales en région dans le respect des enjeux et des orientations stratégiques du gouvernement*

*CONSIDÉRANT que le **MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT ET À L'EAU** désire soutenir l'action des CRE afin de concrétiser l'approche "d'accompagnement" du dynamisme régional.*

*CONSIDÉRANT que les CRE adhèrent au RNCREQ et lui confient le mandat d'être le porte-parole des orientations communes des régions, d'assumer un rôle de concertation, d'animation et d'information, d'offrir des ressources et un soutien à ses membres ;*

*CONSIDÉRANT que les CRE ont le mandat :*

*de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières ;*

*de regrouper et représenter des organismes ou groupes environnementaux ainsi que des organismes publics ou privés, des entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement et par la promotion du développement durable d'une région, auprès de toutes les instances concernées et de la population en général, et ce, à des fins purement sociales et communautaires, sans intention pécuniaire pour ses membres ;*

*de favoriser la concertation et les échanges avec les organisations de la région et assurer l'établissement de priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable ;*

*de favoriser et promouvoir des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participer au développement durable de la région (par de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation et d'autres types d'action) ;*

*d'agir à titre d'organisme ressource au service des intervenants régionaux œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable ;*

*CONSIDÉRANT que le **MINISTRE DES RÉGIONS** et le **MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT ET À L'EAU**, suite au Rendez-vous national des régions, reconnaissent que la prospérité économique des régions du*

*Québec passe par l'intégration de la dimension environnementale comme outil de développement et conviendrait que cela nécessite de favoriser le développement socio-économique dans une optique de développement durable*

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

### **Descriptions des services**

Le RNCREQ verra à favoriser le développement socio-économique des 16 régions dans une optique de développement durable. À cet effet, il devra développer des outils et coordonner les efforts des 16 CRE afin qu'ils :

- renforcent les partenariats entre les différents intervenants locaux, régionaux et gouvernementaux pour la mise en œuvre de projets environnementaux ;
- s'entendent avec les intervenants régionaux sur l'élaboration et le suivi d'indicateurs de développement durable.

Concrètement, les tâches seront de :

#### **Pour le RNCREQ :**

- Dresser un portrait de la situation actuelle au niveau de la mise en application et de l'intégration du concept de développement durable dans les processus régionaux de planification, de soutien et d'encadrement du développement socio-économique.
- Développer une trousse de développement durable pour les CRE, en collaboration avec le centre québécois du développement durable et la direction du patrimoine écologique et du développement durable du MENV. Cette trousse contiendra plusieurs outils à l'intention des décideurs et intervenants locaux et régionaux (notion de développement durable, grilles d'analyse pour identifier les projets régionaux et locaux qui respectent l'optique du développement durable, modèle de résolution ou de politique de développement durable, listes d'indicateurs, procédure de suivi, etc.).
- Organiser en 2005 un événement à caractère national pour diffuser les réalisations et assurer le partage d'expertise entre les régions au niveau des actions et projets en développement durable.
- Offrir aux CRE un service de coordination.
- Assurer le support technique pour les régions en rendant notamment accessible toute l'information disponible sur le développement durable.
- Assurer la gestion administrative de la présente entente.

#### **Pour les CRE :**

- Organiser un événement régional annuel visant à renforcer les partenariats entre les différents intervenants locaux, régionaux et gouvernementaux pour la mise en œuvre de projets environnementaux.
- Accentuer l'information, la sensibilisation et l'éducation au développement durable auprès de l'ensemble des acteurs du développement local et régional.
- Favoriser l'adoption d'une politique de développement durable par les intervenants locaux et régionaux du développement (CRD, CLD, municipalités, etc.), et encourager l'utilisation de divers outils de mise en œuvre (grille d'analyse de projet, incitatifs, etc.)
- Élaborer des propositions d'indicateurs de développement durable propres à chaque région.

- Organiser la tenue d'un événement régional visant à faire adopter des indicateurs de développement durable et une procédure de suivi.
- Assurer le suivi des indicateurs de développement durable pour la région.